

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES
LOCALES

SOUS-DOMAINE :

FISCALITE

OBJET :

Vote du Budget
ANNEXE de EAU et
ASSAINISSEMENT

Exercice 2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 11

DATE DE LA
CONVOCAION :
08/04/2025

DATE DE
L'AFFICHAGE :
15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2025-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du **Lundi 14 Avril 2025 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **sous la Présidence de Claude BOUTET.**

Présents : AUDEMARD D'ALANCON Guy, BACOU Bertrand, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : FORT Arnaud, FAUSTINO Sabine, MANITCH Serge.

Secrétaire : FABRA Stéphane Adjoint Serge ESQUIVA.

La Commune vote son Budget Annexe EAU et ASSAINISSEMENT en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du Compte Financier Unique 2024, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après le débat d'orientations Budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du Budget Annexe, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du Budget Annexe EAU et ASSAINISSEMENT 2025.

L'équilibre par section du Budget primitif s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 142 962.15 €

Recettes : 142 962.15 €

Investissement

Dépenses : 100 164.58 €

Recettes : 100 164.58 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le maire, après en avoir délibéré à main levée, Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le Budget primitif M57 Exercice 2025.

ADOpte : Cette délibération à l'unanimité par 08 voix POUR (AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BIARD Jean-Pierre, BACOU Bertrand, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, GARCIA Fabien, VERMEERSCH Frédérique).

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.

La Secrétaire de séance,
Stéphane FABRA.



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 011-211102413-20250418-D2025101-BF

